

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Juin 2020

L' an 2020 et le 11 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de Bricy, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la Salle des Fêtes de Bricy, lieu temporaire de ses séances au vu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Louis-Robert PERDEREAU, Maire.

**Présents** : Mmes : BEAUPERE Monique, BESNARD Chantal, LANGE Gwenaëlle, NEVEU Sandrine, VOSSOT Aline, MM : BALAH Saïd, BIDAULT Julien, CORMIER Michaël, COVERNALE Luc, DOUBLIER Jean-Armand, MARTINEZ Christophe, MERLIN Guillaume, ODY Stéphane, PERDEREAU Louis-Robert, ROBLIN Jean-Guy

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 05/06/2020

**Date d'affichage** : 08/06/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture du Loiret  
le : 06/07/2020

et publication ou notification  
du : 06/07/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : M. COVERNALE Luc

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

VOTE TAXES COMMUNALES 2020 - D\_2020\_020  
BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2019 - D\_2020\_021  
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - D\_2020\_022B  
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT - D\_2020\_023  
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020 - D\_2020\_024B

## VOTE TAXES COMMUNALES 2020

réf : D\_2020\_020

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales indiquant les bases d'impositions prévisionnelles applicables pour l'année 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes directes locales et de les fixer de la manière suivante :

Taxe foncière - bâti	6.28 (six, vingt-huit %)
Taxe foncière - non bâti	11.79 (onze, soixante dix-neuf %)

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la délibération

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2019

réf : D\_2020\_021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'année 2019

Le compte de gestion est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Transfert Intégration résultats opération d'ordre	Résultat de clôture 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>	26 611.60	35 373.46		61 985.06
<b>FONCTIONNEMENT</b>	166 877.21	15 735.74		149 352.55
	<b>193 488.81</b>	<b>51 109.20</b>		<b>211 337.61</b>

Celui-ci est en concordance totale avec le compte administratif

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte** à l'unanimité (15 voix pour) le compte de gestion 2019 du receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

réf : D\_2020\_022B

Madame Monique BEAUPERE assure la présidence du conseil municipal durant cette partie de la réunion pour le vote du compte administratif 2019.

Le compte administratif 2019 du budget principal Commune s'établit de la manière suivante :

### Section d'investissement :

- Dépenses	115 121.92 €
- Recettes	177 106.98 €

soit un excédent d'investissement de **61 985.06 €**

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses	312 677.85 €
- Recettes	462 030.40 €

Soit un excédent de fonctionnement de **149 352.55 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité (14 voix pour) le compte administratif 2019 du budget principal commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT**

réf : **D\_2020\_023**

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés au compte administratif 2019, à savoir :

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| • Excédent d'investissement  | 61 985.06 €  |
| • Excédent de fonctionnement | 149 352.55 € |
| • Restes à réaliser          | 28 825 €     |

Compte tenu de ces éléments le conseil municipal après en avoir délibéré à 15 voix pour,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la manière suivante :

Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté pour une somme de	149 352.55 €
--	--------------

Article 001 - Excédent d'investissement reporté pour un somme de	61 985.06 €
--	-------------

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020**

réf : **D\_2020\_024B**

Le Budget primitif - Budget Principal Commune 2020 est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

Il s'établit de la manière suivante :

- |                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| • Section d'investissement  | 304 792.66 € |
| • Section de fonctionnement | 461 383.55 € |

<b>TOTAL</b>	<b>766 176.21 €</b>
--------------	---------------------

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## Questions diverses :

### **Site internet**

Mme Beaupère explique au conseil municipal que la gestion du site Internet de la commune se faisait jusqu'à présent par Réseau de Communes et le contrat se termine le 18 juin 2020. Il est possible de renouveler le contrat pour 3 ans.

Toutefois, Mme Beaupère s'est rapprochée de Mr Christophe Martinez, créateur de site internet et conseiller municipal, afin de lui demander un devis pour la réalisation du site internet.

Christophe Martinez proposera une nouvelle maquette pour le site Internet de la commune, et fournira un devis, qui seront présentés lors d'une réunion de la commission communication.

Le site actuel ne sera plus accessible à partir du 2 juillet 2020.

### **14 juillet**

En l'absence d'instructions précises de la part de la préfecture sur les mesures sanitaires à prendre dans les prochains mois concernant le COVID-19, l'organisation des festivités (banquet, jeux, etc.) paraît difficile, sinon impossible.

Le conseil municipal décide donc de suspendre la fête du 14 juillet pour l'année 2020.

### **Exposition guerre de 1870**

M. Le Maire rappelle que la commune avait décidé qu'une exposition sur la guerre de 1870 et plus particulièrement sur les déportés de Bricy, aurait lieu du 9 au 11 novembre 2020, dans la salle des fêtes de Bricy.

Mme Monique Beaupère et Mr Luc Governale exposent le projet à l'assemblée. Un texte de présentation est disponible à la mairie.

En l'absence d'instructions précises de la part de services de l'Etat sur les mesures sanitaires à prendre dans les prochains mois, il n'est pas possible de savoir si cette exposition pourra bien avoir lieu à ces dates.

Le conseil municipal acte cependant que cette exposition aura bien lieu, mais peut-être à une date ultérieure si cela est nécessaire, et que le travail de conception doit continuer. La mise en place de l'exposition devra respecter les consignes sanitaires en vigueur qui seront annoncées par la Préfecture.

### **Illuminations de Noël**

M. le Maire informe le conseil municipal que lors du précédent mandat, il avait été décidé de rajeunir les décorations de Noël de la commune. Un budget d'environ 1500 € HT avait été octroyé à ce projet.

Mr Julien Bidault, conseiller municipal, s'est proposé de mener le projet et doit se renseigner sur les diverses possibilités, et ainsi des propositions de décorations. Pour ce faire, M. Jean-Guy ROBLIN, M. Michaël CORMIER, Mme Aline VOSSOT et Mme Gwenaëlle LANGE se proposent pour participer au projet.

M. Julien BIDAULT leur proposera une date de réunion.

### **Cimetière**

Dans le cadre de la commémoration des 150 ans de la déportation des habitants de Bricy, la plaque du monument aux morts les concernant, au cimetière de Bricy, sera rénovée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Caton a été retenue, avec un devis de 914€, pour refaire les lettrages de la plaque.

### **Travaux divers**

- Remplacement de la chaudière du logement communal, au 802 grande rue : actuellement le logement est alimenté par une chaudière à fioul. Monsieur le Maire propose de faire une étude pour le remplacement par une chaudière à alimentation au gaz (prix, aides, etc.).

- Chauffage Temple : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis va être demandé afin d'ajouter des radiateur électriques à la salle du Temple.
- Porte WC publics de la rue de l'Orme Creux : La porte actuelle étant datée et commençant à s'abîmer, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'elle sera remplacé par une porte PVC blanc, commandée à l'entreprise GERONDEAU pour un coût d'environ 567€ TTC. Elle sera posée par l'employé communal.
- Mât drapeau : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait d'acquérir un mât afin d'y hisser le drapeau de la France et de l'Europe, ce qui est obligatoire aux entrées des mairies.
- Signalisation du « Clos de tilleuls » : Monsieur le Maire informe que la commune va réaliser deux panneaux et leurs supports à installer aux entrées principales du Clos des Tilleuls.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de travaux dans le logement vacant (au dessus de l'ancienne mairie) afin d'y aménager par exemple 2 studios, qui seront mis en location.

### **Visite bâtiments communaux**

Monsieur le Maire propose aux conseiller municipaux deux dates de visite des bâtiments communaux notamment pour ceux nouvellement élus, à savoir :

- Samedi 20 juin 202 à 10 h

- Vendredi 26 juin 2020 à 18 h 30

(durée de la visite 2 heures environ)

### **Point fonctionnement des écoles - COVID-19**

Mr Jean-Guy ROBILIN, nouvellement élu Président du Syndicat Scolaire, salue l'implication et le travail fourni par ces prédécesseurs, ainsi que par les équipes éducatives pendant la crise sanitaire et notamment le confinement.

M. Roblin confirme que la gestion des écoles s'est faite dans le strict respect des consignes gouvernementales et du protocole sanitaire, ce pourquoi les élèves ont été accueillis sur un seul site, soit l'école maternelle de Boulay les Barres, dans un premier temps.

L'école a été fermée quelques jours suite à une suspicion de Covid dans le personnel ; cette suspicion ayant été levée, l'école a réouvert.

A partir de lundi prochain, 15 juin 2020, les trois sites, école maternelle de Boulay les Barres et les école élémentaire de l'Orme Creux et Grande Rue vont rouvrir, avec un capacité de 14 enfants chacune, dans le respect des normes sanitaires imposées par le gouvernement, avec fermeture des accueils périscolaires (problème du personnel d'encadrement), et non réouverture de la cantine.

Les enfants prioritaires restent accueillis tous les jours. En maternelle, seuls les enfants des grandes sections seront accueillis. A l'école élémentaire, les enfants seront tous accueillis au moins deux fois par semaine, selon un planning établi par l'équipe éducative. En raison de la présence continue des enseignants sur place, plus aucun cours ne sera donnée à distance.

### **Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 07/07/2020  
Le Maire  
Louis-Robert PERDEREAU